

Bachelier en Publicité option : médias contemporains

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 43

Fax : +32 (0) 65 40 41 53

Mail : pub.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

PB311 Jury			
Code	ARPB3B11P311	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	16383.75 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Isabelle HUBINON (isabelle.hubinon@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L' UE jury va permettre à l'étudiant de finaliser son book, son portfolio, qui lui permettra de trouver un stage et un emploi futur.

Ce portfolio va rassembler les meilleurs travaux effectués dans les différentes UE pendant son cursus.

Il va être évalué en juin et septembre par un jury de professionnels.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Compétences transversales inter catégorielles de l'Enseignement supérieur de type court**

Sous Compétence 1.1 Communiquer de manière précise tant oralement que par écrit

- 1.1.1 Construire un message structuré, compréhensible, qui exprime une opinion, une réalisation, un événement
- 1.1.2 Rédiger correctement, défendre et argumenter une idée, un message, un concept
- 1.1.3 Résumer logiquement un message oral ou écrit en dégagant les idées clefs
- 1.1.4 Utiliser une terminologie professionnelle appropriée tant oralement que par écrit
- 1.1.5 Acquérir et développer son esprit critique
- 1.1.6 Défendre son travail par une argumentation adéquate, pertinente

Sous Compétence 1.2 S'intégrer à l'environnement économique et technique de son futur métier

- 1.2.3 Répondre aux exigences du monde du travail et se conformer aux contraintes imposées au travailleur
- 1.2.4 Développer et actualiser des savoirs, savoir-faire, savoir-être par la participation aux concours, expositions, formation continue
- 1.2.5 S'adapter à l'évolution des technologies et des exigences du secteur professionnel

Compétence 2 **Compétences transversales spécifiques à la Catégorie Arts Appliqués**

Sous Compétence 2.1 Compétences artistiques

- 2.1.1 Enrichir sa culture artistique, s'informer des nouvelles tendances pour élargir son champ de créativité
- 2.1.3 Privilégier l'impact d'une image par une recherche et une expérimentation graphique personnelle
- 2.1.4 Développer sa sensibilité et son sens esthétique

Sous Compétence 2.2 Compétences "Arts appliqués"

- 2.2.1 Analyser les tendances et en retirer les différents éléments sémiologiques, sociologiques et psychologiques
- 2.2.2 Analyser et défendre un projet notamment sous ses aspects techniques, économiques, juridiques et

déontologiques

2.2.3 Mobiliser tout type de techniques et d'expression à l'usage professionnel

Compétence 3 **Compétences spécifiques**

Sous Compétence 3.1 Maîtriser le graphisme dans ses technique imposées par la profession

3.1.1 Gérer en tant que concepteur l'image sous toutes ses formes

3.1.2 Concevoir une composition graphique lisible et équilibrée

3.1.3 Utiliser la technique graphique la mieux appropriée au projet à réaliser en fonction des ressources, du temps imparti et du budget

3.1.4 Utiliser de manière performante les techniques informatiques les plus adéquates, notamment en photographie, en typographie...

Sous Compétence 3.2 Analyser et résoudre des situations professionnelles dans le domaine de la publicité

3.2.2 Choisir les médias et les supports les plus appropriés pour véhiculer un message en fonction de la cible concernée

3.2.4 Améliorer le book en fonction des dernières évolutions créatives et technologiques

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable de :

- choisir les meilleurs travaux pour les finaliser et les améliorer
- présenter ses travaux dans le meilleur environnement graphique possible
- choisir parmi les 4 finalités pour son stage : création publicitaire, graphisme, édition, web & applications mobiles - choisir la meilleure entreprise possible pour effectuer son stage

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ARPB3B11P311· PB311 Jury

16383.75h / 3 C

Cette activité d'apprentissage comprend les parties suivantes :

Jury

0 h

Contenu

L'étudiant recevra des consignes pour la réalisation de son book la première fois en groupe, devant toute la classe. Ensuite, l'étudiant sera suivi personnellement.

Démarches d'apprentissage

Travail individuel guidé et coaché par un enseignant.

Dispositifs d'aide à la réussite

Dans la mesure où un enseignant suit de façon régulière et tout à fait personnelle chaque étudiant, en lui prodiguant conseils et pistes d'amélioration, l'étudiant qui aura intégré toutes les remarques devra à priori effectuer un bon jury.

Ouvrages de référence

Néant

Supports

Notes de cours, références web des agences de publicité

Books de professionnels.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'étudiant va réaliser son book à partir du Q2 du bloc 2. Il va le perfectionner en B3. Il sera évalué en jury au mois de janvier (20% des points) et au mois de juin (80% des points) par un jury de professionnels

L'étudiant devra argumenter et défendre ses projets et créations.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation		20		80		100

Dispositions complémentaires

En cas de note négative, l'étudiant rejouera l'entièreté des points en septembre.

La section pratique l'arrondi mathématique pour l'évaluation des 2 périodes.

Il est important de venir montrer régulièrement l'évolution du book pour se préparer au mieux aux jurys.

Pendant les sessions, tout étudiant(e) retardataire sera envoyé à la Direction.

Référence au REE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).